

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Le dix-huit Janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 11 Janvier 2024

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués- BASSOT Christine — CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique - MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty- PROVOST Eric

Etaient excusés : LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
ALLEGRE Jean Marc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à Marie Françoise GAUME
BELOT Jean Luc

Secrétaire de séance : GAUDARD Bernard

OBJET: Régime indemnitaire des agents de VILLEMONTAIS (Loire) relatif à la mise en place du RIFSEEP ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 812023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 812023 du 7 décembre 2023 concernant la modification du régime indemnitaire des agents de VILLEMONTAIS.

Dans sa délibération il a été noté « en attente de l'avis du Comité Social Territorial relatif à la modification des montants plafonds du RIFSEEP de la collectivité » or cette délibération devait être acceptée par le CST du Centre de gestion 42.

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n° 812023.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ces membres :

- Annule la délibération n° 812023 du 7 décembre 2023 concernant la modification du RIFSEEP.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
GAUDARD Bernard

Fait à Villemontais, 18 janvier 2024
Le Maire,
GAUME Marie Françoise



A handwritten signature in black ink, reading 'Gaudard', is written over a diagonal line.